



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-66 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 7 du Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'agrandissement de la zone H-136 à même une partie de la zone H-118, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A ».

Adopté le 1^{er} octobre 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 NOVEMBRE 2007